

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DELAGE
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA MAIRIE LE 13 NOVEMBRE 2017 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, maire
Jacinthe Marcoux, conseiller au siège n°1
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4
Christiane Gosselin, conseiller au siège n°5
Jonathan Baker, conseillère au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2017
- 1.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 1.5 Résolution déterminant les champs de responsabilité des élus municipaux
- 1.6 Avis de motion du règlement numéro G-2017-03 fixant les modalités de publication des avis publics
- 1.7 Calendrier des séances publiques de 2018
- 1.8 Nomination du maire suppléant pour 2018

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.2.1 Comptes à payer
 - 2.2.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Mandat graphisme, montage et impression mensuel du journal Le Delageois
- 2.3 Renouvellement de l'adhésion FQM 2018
- 2.4 Approbation des dépenses-Subvention PAARRM 2017-2018

- 2.5 Autorisation signataires pour les chèques et effets bancaires
- 2.6 Autorisation de signature – gestion de compte de la carte Visa Desjardins

3. DIRECTION GÉNÉRALE

- 3.1 Aucun

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Renouvellement de l'entente pour le déneigement du stationnement des Marais du Nord

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Activité de Noël pour les enfants le 17 décembre 2017

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Aucun

7. PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

- 7.1 Aucun

8. PERMIS ET INSPECTIONS

- 8.1 Aucun

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19H30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2017-127

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker
APPUYÉ par Alexandre Poupart
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 13 novembre 2017.

1.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution 2017-128

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 2 octobre 2017

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau
APPUYÉ par Alexandre Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné tel que déposé.

1.4 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Josée Desmeules, directrice générale, confirme que tous les membres du conseil municipal ont déposé devant le conseil une déclaration d'intérêts pécuniaires dans le délai prescrit en vertu de l'article 358 de la Loi sur les Élections et Référendums.

1.5 RÉSOLUTION DÉTERMINANT LES CHAMPS DE RESPONSABILITÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX

Résolution 2017-129

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les différentes responsabilités attribuées à chacun des membres du conseil municipal et de procéder à de nouvelles nominations ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Alexandre Morin
APPUYÉ par Jacinthe Marcoux

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal approuve les nouvelles responsabilités conférées à chacun de ses membres, lesquelles se répartissent comme suit :

- Alexandre Morin, conseiller responsable des travaux publics et voirie ;
- Jacinthe Marcoux, conseillère responsable des finances, administration et communication ;
- Christiane Gosselin, conseillère responsable de la sécurité publique ;
- Marc Boiteau, conseiller responsable de l'urbanisme ;
- Alexandre Poupart, conseiller responsable aux loisirs et à la culture ;
- Jonathan Baker, conseiller responsable de l'environnement ;

QUE le conseil municipal abroge et remplace à toutes fins que de droit toutes résolutions attribuant des responsabilités aux membres du conseil.

1.6 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO G-2017-03 FIXANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Avis de motion est donnée par Jacinthe Marcoux, conseillère, pour l'adoption à une prochaine séance du règlement no. G-2017-03 concernant les modalités de publication des avis publics. Les membres du conseil ont tous reçu copie du projet de règlement G-2017-03 tel que prescrit par la Loi.

1.7 CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES DE 2018

Résolution 2017-130

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau
APPUYÉ par Alexandre Poupart
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'en 2018, les séances du conseil municipal se tiennent au Bureau municipal, sis au 24 de la rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage;

QUE les séances ordinaires se tiennent aux jours suivants à 19h30:

le lundi 14 janvier 2018
le lundi 12 février 2018
le lundi 12 mars 2018
le lundi 9 avril 2018
le lundi 14 mai 2018
le lundi 11 juin 2018
le lundi 9 juillet 2018
le lundi 13 août 2018
le lundi 10 septembre 2018
le mardi 9 octobre 2018
le lundi 12 novembre 2018
le lundi 10 décembre 2018

1.8 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Résolution 2017-131

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker
APPUYÉ par Marc Boiteau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE soit nommé Alexandre Morin, conseiller, au poste de maire suppléant, et ce, pour toute l'année 2018.

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2017-132

ATTENDU QUE les comptes à payer au 13 novembre 2017 totalisent un montant de 103 809,49 \$ et 19 199,36 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Jacinthe Marcoux
APPUYÉ par Alexandre Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 13 novembre 2017, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 13 novembre 2017 qui totalisent un montant de 109 328,28 \$.

2.2 Mandat de graphisme, montage et impression mensuel du journal Le Delageois

Résolution 2017-133

CONSIDÉRANT QUE le consultant actuel pour la mise en page du Delageois cesse au mois de décembre et qu'il y a lieu de donner le contrat à une autre firme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite donner le mandat de graphisme, du montage et de l'impression au même fournisseur afin d'économiser temps et argent;

CONSIDÉRANT QUE Solisco inc. a déposé une soumission clé en main pour refaire la grille, faire le montage à chaque mois ainsi que l'impression et la livraison;

Il EST PROPOSÉ par Jacinthe Marcoux
APPUYÉ par Alexandre Poupart
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroi le contrat à Solisco Inc. le mandat pour le graphisme (nouvelle grille) au prix de 500 \$ plus taxes, le montage au prix de 200 \$ par parution plus taxes et l'impression (incluant la livraison) au prix de 345 \$ par parution.

2.3 RENOUELEMENT DE L'ADHESION FQM 2018

Résolution 2017-134

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lac-Delage à la FQM pour l'année 2018 au coût de 1 069,70 \$ taxes incluses ;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin
APPUYÉ par Marc Boiteau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2018 au montant de 1 069,70 \$ taxes incluses ;

QUE cette dépense soit prise à même le budget d'opération 2018.

2.4 APPROBATION DES DÉPENSES – SUBVENTION PAARRM 2017-2018

Résolution 2017-135

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin
APPUYÉ par Jonathan Baker
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur l'avenue du Rocher, l'avenue du Lac et l'avenue des Mont pour un montant subventionné de 13 843 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constituée.

2.5 AUTORISATION SIGNATAIRES POUR LES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES

Résolution 2017-136

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les signataires pour les chèques et effets bancaires à la Caisse Desjardins;

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau
APPUYÉ par Jacinthe Marcoux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE monsieur Guy Rochette, maire, soit ajouté comme signataire pour les chèques et les effets bancaires de la municipalité, en remplacement de madame Dominique Payette ;

QUE monsieur Alexandre Morin, conseiller et maire suppléant et madame Josée Desmeules, directrice générale, demeurent signataires au compte.

2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – GESTION DE COMPTE DE CARTE VISA DESJARDINS

Résolution 2017-137

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin
APPUYÉ par Jacinthe Marcoux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE Ville de Lac-Delage délègue à madame Josée Desmeules, directrice générale et monsieur Guy Rochette, maire, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Cartes Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

QUE Ville de Lac-Delage soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

QUE Ville de Lac-Delage s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale et monsieur Guy Rochette, maire, soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale et monsieur Guy Rochette, maire, puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ;

QUE la présente résolution remplace la résolution 2016-041.

4.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DES MARAIS DU NORD

Résolution 2017-138

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker
APPUYÉ par Alexandre Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal poursuivre sa collaboration avec l'APEL du lac Saint-Charles en acquiesçant à sa demande de déneigement du stationnement des Marais du Nord pour l'hiver 2017-2018, et ce, uniquement aux conditions suivantes :

- Lors des opérations de déneigement, la Ville de Lac-Delage ne pourra être tenue responsable des bris occasionnés aux infrastructures, à l'aménagement et aux biens des Marais du Nord ainsi qu'aux véhicules laissés sur ou à proximité du stationnement ;
- Aucune voiture ne devra être présente sur le stationnement des Marais du Nord lors des opérations de déneigement exécutées par les employés de la Ville de Lac-Delage ;
- Le déneigement du stationnement des Marais du Nord sera exécuté uniquement après que les opérations de déneigement des voies publiques de Lac-Delage auront été réalisées ;
- Les opérations seront réalisées uniquement lorsque les employés seront également appelés pour des travaux sur le territoire de Lac-Delage;
- Cette collaboration aux travaux de déneigement se fera seulement avec l'équipement appartenant à la Ville de Lac-Delage ;
- Les services de souffleuse ne sont pas inclus dans cette proposition de collaboration ;
- S'il s'avérait qu'en raison d'un encombrement trop important de neige sur le stationnement des Marais du Nord, les employés de la Ville de Lac-Delage ne pouvaient procéder au déneigement avec les équipements disponibles, la Ville de Lac-Delage mettrait fin momentanément à cette entente jusqu'à ce que la situation soit rétablie.

5.1 FÊTE DE NOËL DES ENFANTS DU 17 DÉCEMBRE 2017

Résolution 2017-139

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart
APPUYÉ par Christiane Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroi le contrat aux Productions Épisodes inc. pour l'animation de la fête de Noël des enfants du Lac-Delage au prix de 1 190 \$ plus taxes.

9. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance reçue est transmise au conseil municipal.

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2017-140

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau
APPUYÉ par Christiane Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 20h05.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale